Vœu de Marie-Claire Carrere-Gee, conseillère de Paris et le groupe des Républicains et indépendants

demandant l'abandon du nouveau dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël

Considérant la décision de la Maire de Paris de réformer les modalités de regroupement des crèches durant les vacances d'été et de Noël;

Considérant qu'auparavant, durant ces périodes, un et le plus souvent plusieurs établissements d'accueil collectif demeuraient ouverts dans chaque arrondissement, afin d'assurer la continuité du service public d'accueil de la petite enfance et d'accueillir sous conditions de réservation les enfants inscrits dans d'autres établissements de l'arrondissement, qui étaient alors fermés ;

Considérant qu'à compter de l'été 2018, du 6 au 17 août plus précisément, la mairie de Paris a mis en place un nouveau système dans lequel un établissement par circonscription petite enfance (CASPE), ou par arrondissement si les besoins s'en faisaient sentir, resterait ouvert et accueillerait les enfants dont les parents en auraient exprimé la demande au préalable ;

Considérant que pour mener à bien la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions, la Mairie a adressé un courrier aux parents, qui a eu pour effet de les dissuader de recourir aux crèches relais et de les encourager à simplement calquer leur organisation et leurs éventuels congés sur celle de la mairie ;

Considérant donc que la fréquentation des crèches a été fortement déséquilibrée entre les deux mois d'été, avec un mois de juillet particulièrement compliqué pour les personnels ;

Considérant par ailleurs que cette nouvelle organisation rend délicate, voire impossible la programmation des travaux dans les établissements, habituellement réalisés pendant les vacances scolaires estivales ;

Considérant que la mairie prévoit de renouveler, malgré tout, ces modalités de regroupement pour les vacances de Noël :

- en mettant en place un « regroupement resserré » du 24 au 28 décembre 2018 avec « une à deux crèches relais par CASPE » pour répondre « à des besoins impérieux et des situations d'urgence »
- en maintenant un « regroupement classique » les 2, 3 et 4 janvier 2019, avec plusieurs établissements de regroupement
- en adaptant la formule de regroupement pour le lundi 31 décembre 2018 au nombre de demandes formulées par les familles (resserré ou classique);

Marie-Claire Carrere-Gee, conseillère de Paris et le groupe les Républicains émettent le voeu que :

- la Maire de Paris garantisse l'ouverture d'au moins un établissement d'accueil de la petite enfance dans chaque arrondissement pendant l'intégralité des vacances de Noël 2018 et d'été 2019 ;
- la Maire de Paris renonce au nouveau dispositif de regroupement des crèches mis en place lors des vacances d'été et de Noël.